

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Première séance du conseil provisoire de la nouvelle Ville de Princeville tenue ce **sixième jour de mars 2000** en salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, 50 rue Saint-Jacques Ouest à 20 heures et à laquelle prennent part les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Raymond St-Pierre, maire suppléant

Mme France P. Couture	Mme Michelle J. Girouard
M. Armand Verville	M. Jean-Louis Fréchette
M. Richard Pellerin	M. Gilles Fortier
M. Jean-Guy Beauvillier	Mme Monique Carré
	M. Fernand Ruel

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire formant quorum.
Le secrétaire-trésorier est également présent.

Avis public de cette séance a dûment été publié le 27 février 2000 conformément à la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

00-03-001

Approbation des procès-verbaux – Ancienne Ville de Princeville

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le secrétaire-trésorier est

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Armand Verville, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 7 et du 21 février 2000.

ADOPTÉE

00-03-002

Approbation du procès-verbal – Ancienne Paroisse de Princeville

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de Fernand Ruel, appuyée par Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 7 février 2000.

ADOPTÉE

00-03-003

Avis de motion

Le conseiller Gilles Fortier donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera adopté concernant le calendrier de la tenue des séances régulières de la nouvelle Ville de Princeville.

00-03-004

Avis de motion

Le conseiller Armand Verville donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera adopté concernant la délégation à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats au nom de la nouvelle Ville de Princeville.

00-03-005

Avis de motion

Le conseiller Richard Pellerin donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera adopté décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux.

00-03-006

Congrès de l'Union des municipalités du Québec

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu d'autoriser les membres du conseil intéressés à participer aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec qui auront lieu à Québec les 27, 28 et 29 avril 2000. Le secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer les réservations et à faire les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais de déplacements, d'hébergement et de subsistance.

ADOPTÉE

00-03-007

Fonds spécial de financement des activités locales

VU le décret no 1404-9 du 15 décembre 1999 adopté par le Gouvernement du Québec de façon à rendre applicable, pour l'année 2000, la contribution des municipalités au fonds spécial établi, en vertu de la Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales;

VU la demande de paiement adressée à la Ville par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour une somme de 75 849 \$, payable avant le 31 mars 2000;

VU les articles 13, 14 et 15 de la Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales, contraignant la municipalité à effectuer ce paiement, même si la municipalité ou l'Union des municipalités du Québec entend contester la contribution des municipalités rendue applicable pour l'année 2000;

Il est proposé par Jean-Louis Fréchette, appuyé par Gilles Fortier et résolu :

QUE la municipalité de Princeville effectue le paiement de 75 849 \$, exigé par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, à sa demande de paiement du 31 mars 2000 sous protêt et dans le seul but d'éviter les conséquences prévues aux articles 13, 14 et 15 de la Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales;

QUE la municipalité déclare que ce paiement est fait sous contrainte et sans reconnaître d'aucune façon la validité de la contribution rendue applicable aux termes dudit décret;

QUE la municipalité réserve tous ses recours relativement à l'annulation du décret no 1404-99 du 15 décembre 1999 et à l'obtention du remboursement de la somme ainsi payée.

ADOPTÉE

00-03-008

Ratification des chèques – Ancienne Ville de Princeville

Sur une proposition de Armand Verville, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

- En date du 8 février 2000
 - nos 0CH000174 à 0CH000180 33 282.95 \$
- En date du 15 février 2000
 - nos 0CH000181 & 0CH000184 11 594.93 \$
- En date du 22 février 2000
 - nos 0CH000185 à 0CH000188 16 442.64 \$
- En date du 28 février 2000
 - nos 0CH000189 & 0CH000193 24 376.21 \$
- En date du 6 mars 2000
 - no 0CH000194 198 895.28 \$
- temps supplémentaire des périodes 2006 à 2009

ADOPTÉE

00-03-009

Ratification des chèques – Ancienne Paroisse de Princeville

Sur une proposition de Fernand Ruel, appuyée par Gilles Fortier, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

- En date de février 2000
 - nos 2103 à 2114 6 586.47 \$

ADOPTÉE

00-03-010

Approbation des comptes – Ancienne Ville de Princeville

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par France P. Couture, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

- En date du 6 mars 2000
- nos 0CH000195 à 9CH000280 199 430.52 \$

ADOPTÉE

00-03-011 Approbation des comptes – Ancienne Paroisse de Princeville

Sur une proposition de Gilles Fortier, appuyée par Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

- En date du 6 mars 2000
- nos 2115 à 2155 52 973.11 \$

ADOPTÉE

00-03-012 État trimestriel des revenus et dépenses – Ancienne Ville de Princeville

Le secrétaire-trésorier dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

00-03-013 État trimestriel des revenus et dépenses – Ancienne Paroisse de Princeville

Le secrétaire-trésorier dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

00-03-014 Signature des effets bancaires

Sur une proposition de Richard Pellerin appuyée par Jean-Louis Fréchette, il est unanimement résolu d'autoriser le maire Laurent Carignan et le maire Raymond St-Pierre, en alternance selon leur mois de fonction, ainsi que le secrétaire-trésorier Mario Juare, ou en son absence ses adjoints, à signer les chèques, documents et autres effets bancaires pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-03-015 Service informatisé de perception des comptes – Ancienne Paroisse de Princeville

Sur une proposition de Fernand Ruel, appuyée par Gilles Fortier, il est unanimement résolu que l'ancienne Paroisse de Princeville adhère auprès de la Caisse populaire de Princeville aux service informatisés de perception des comptes (SIPC). Il est également résolu d'autoriser le secrétaire-

trésorier adjoint, Jean-Marc Bédard, à signer tout document relatif à cette adhésion.

ADOPTÉE

00-03-016

Frais de déplacements

Sur une proposition de France P. Couture, appuyée par Armand Verville, il est unanimement résolu de fixer à 0.35 \$ le kilomètre pour l'utilisation d'un véhicule automobile personnel d'un employé, fonctionnaire ou membre du conseil pour un déplacement dans l'exercice de ses fonctions pour le compte de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-03-017

Avis de motion

La conseillère France P. Couture donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera adopté afin de décréter des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage pour le prolongement de la rue Fréchette et un emprunt n'excédant pas 365 000 \$.

00-03-018

Taxes municipales – Emprise ferroviaire

ATTENDU que la MRC de l'Érable deviendra « propriétaire » de l'emprise ferroviaire du CN rétroactivement au 21 mars 1997, et ce, dès que les contrats entre le CN, le Gouvernement du Québec et la MRC seront finalisés;

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par Monique Carré, il est unanimement résolu de demander à l'évaluateur d'inscrire une note au rôle d'évaluation qui rendrait non imposable l'immeuble de l'emprise ferroviaire utilisée maintenant comme parc linéaire.

ADOPTÉE

00-03-019

Avis de motion

Le conseiller Richard Pellerin donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera adopté afin de décréter des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie sur les rues Boulet, St-Jacques ouest et Carignan ouest, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 670 000 \$.

00-03-020

Assurances générales – Nouvelles Ville de Princeville

Sur une proposition de Armand Verville, appuyée par Fernand Ruel, il est unanimement résolu de combiner les polices d'assurances des anciennes municipalités, tel que présenté sur le tableau des couvertures, et d'en aviser notre assureur. Le crédit qui sera consenti par la compagnie

d'assurances sera réparti au pro-rata de ce qui avait été payé par chaque ancienne municipalité.

ADOPTÉE

00-03-021

Ratification d'une entente avec la Fraternité des Policiers de Princeville

ATTENDU l'entente de principe intervenue avec la Fraternité des Policiers de Princeville;

Sur une proposition de Armand Verville, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu de ratifier l'entente pour le renouvellement de la convention collective effective du 1^{er} janvier 1999 au 30 juin 2000, et d'autoriser le maire de l'ancienne Ville de Princeville et le secrétaire trésorier à signer ladite entente .

Il est également résolu d'affecter la somme totale de 30 000 \$, de la réserve créer à cet effet par la résolution 8-24-99, pour l'exercice financier en cours.

ADOPTÉE

00-03-022

Nominations

a) Inspecteur agraire

ATTENDU l'Article 110 de la Loi sur les cités et ville;

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Fernand Ruel, il est unanimement résolu de nommer Monsieur Michel Carignan au poste d'inspecteur agraire pour le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

b) Gardien d'enclos

Sur une proposition de Gilles Fortier, appuyée par Jean-Louis Fréchette, il est unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Fraser au poste de gardien d'enclos pour la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

c) Fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats et inspecteur en bâtiments

Sur une proposition de Monique Carré, appuyée par Gilles Fortier, il est unanimement résolu de nommer Monsieur Michel Carignan au poste de fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats ainsi qu'inspecteur en bâtiments pour l'application des réglementations d'urbanisme et du règlement sur l'évacuation et le traitement

des eaux usées des résidences isolées, et ce, pour le territoire de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-03-023

Autorisation de délivrer des constats d'infraction

ATTENDU l'article 147 du Code de procédure pénale;

Sur une proposition de France P. Couture, appuyée par Michelle J. Girouard, il est unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Carignan, inspecteur en bâtiments et fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats, à délivrer des constats d'infraction à toute personne contrevenant aux réglementations d'urbanisme ou de nuisances sur le territoire de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-03-024

Assurance collective – Assujettissement des employés de l'ancienne Paroisse de Princeville

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par Jean-Louis Fréchette, il est unanimement résolu d'assujettir à l'assurance collective des employés de l'ancienne Ville de Princeville, les employés de l'ancienne Paroisse de Princeville à savoir : Jean-Marc Bédard, Michel Carignan et Lynda Lecours.

Il est également résolu que les coûts engendrés par l'application de cette résolution soit chargés, pour l'exercice financier 2000, au budget de l'ancienne Paroisse de Princeville.

ADOPTÉE

00-03-025

Lieu de résidence d'un policier

ATTENDU la demande d'un policier de résider à l'extérieur du territoire de Princeville;

ATTENDU le projet d'entente annexée à la convention collective de travail;

Sur une proposition de Armand Verville, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu d'autoriser le maire de l'ancienne Ville de Princeville, et le secrétaire trésorier à signer au nom de la Ville, l'entente avec la Fraternité des Policiers de Princeville concernant les conditions de résidence des membres à l'extérieur des limites de Princeville.

ADOPTÉE

00-03-026

Refuge Animour

Sur une proposition de Fernand Ruel, appuyée par Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la nouvelle Ville de Princeville verse mensuellement la somme de 50 \$ à Refuge Animour de Victoriaville. Pour l'exercice financier 2000 cette somme est répartie comme suit :

- 25 \$ par l'ancienne Paroisse de Princeville
- 25 \$ par l'ancienne Ville de Princeville

ADOPTÉE

00-03-027

Premiers répondants

Sur une proposition de Monique Carré, appuyée par Gilles Fortier il est unanimement résolu d'autoriser le service de Premiers répondants à couvrir le territoire de la nouvelle Ville de Princeville et de confier la gestion de ce service à la Régie intermunicipale d'Incendie de Princeville pour l'exercice financier 2000.

ADOPTÉE

00-03-028

Télébec Ltée – Approbation de travaux

Sur une proposition de Jean-Louis Fréchette, appuyée par Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver l'installation par Télébec Ltée de 505 mètres de câble enfoui dans le rang I.

ADOPTÉE

00-03-29

Éclairage de route

Correspondance du Ministère des Transports à l'effet qu'il n'installera pas d'éclairage à l'intersection de la route 165 et du chemin Saint-Louis et nous indiquant que la municipalité peut le faire à ses frais. Compte tenu que la demande nous provient de la municipalité de St-Louis de Blandford, et que Princeville n'a pas l'intention de l'installer, une correspondance leur sera transmis à cet effet.

00-03-030

Travaux d'entretien de voirie- Ancienne Paroisse de Princeville

Sur une proposition de Gilles Fortier, appuyée par Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, Michel Carignan, à réaliser les travaux d'entretien préventif printanier, les travaux de linage sur certains chemins municipaux et pour faire réaliser le balayage des coins de rangs et le pont du 11^e rang Est, ces travaux étant, pour l'exercice 2000, à la charge de l'ancienne Paroisse de Princeville.

ADOPTÉE

00-03-031

Achat d'une génératrice

Sur une proposition de Armand Verville, appuyée par Monique Carré, il est unanimement résolu de faire l'acquisition d'une génératrice portative de 12kw, 50 ampères, 240 volts, auprès de Eugène Fortier et Fils au coût de 6 200 \$ (avant taxes) moins les montants qui ont déjà été versés en location. Cette dépense est une dépense commune pour la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-03-032

Dérogation mineure – Olymel

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que les formalités préalables à la présentation de cette demande ont été respectées;

Sur une proposition de France P. Couture, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par Olymel à l'effet de permettre un empiètement d'environ 3,0 mètres dans la marge latérale sur une longueur d'environ 25,0 mètres pour un agrandissement de son usine sise au 155 rue St-Jean-Baptiste Nord.

ADOPTÉE

00-03-033

Dérogation mineure – Gervais Chauvette

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que les formalités préalables à la présentation de cette demande ont été respectées;

Sur une proposition de Jean-Louis Fréchette, appuyée par Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par Gervais Chauvette à l'effet de permettre la construction d'un garage privé d'une superficie d'environ 113,0 mètres carrés de plus que la norme établie au règlement, et ce, à l'arrière de sa résidence du 94 rang VIII ouest.

ADOPTÉE

00-03-034

Avis de motion

Le conseiller Gilles Fortier donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage no 89-212 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Princeville, le tout afin de créer la zone AGe 2 à même une partie de la zone Ag 2.

00-03-035 **Adoption du 1^{er} projet de règlement – Modification du règlement no 89-212**

Sur une proposition de Gilles Fortier, appuyée par Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement no PRU1-001 modifiant le plan de zonage identifié par le feuillet no 1 a du règlement de zonage no 89-212 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Princeville afin de créer la zone AGe 2 à même une partie de la zone Ag 2.

ADOPTÉE

00-03-036 **Adoption du 1^{er} projet de règlement – Abrogation du règlement no 536-96**

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement no PRU1-002 abrogeant le règlement no 536-96 lequel modifiait le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville et établissait des normes de distances pour une nouvelle production animale.

ADOPTÉE

00-03-037 **Assemblée publique de consultation**

Sur une proposition de Monique Carré, appuyée par Gilles Fortier, il est unanimement résolu de fixer au 27 mars 2000 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Princeville l'assemblée publique de consultation sur les premiers projets de règlement no PRU1-001 et PRU1-002.

ADOPTÉE

00-03-038 **Logiciel de permis**

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par Jean-Louis Fréchette, il est unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à retenir les ressources informatiques nécessaires (Improtec Informatique ainsi que Sisca) pour utiliser le logiciel de permis de l'ancienne Paroisse de Princeville, ce qui comprend un module de transfert du rôle d'évaluation de l'ancienne Ville de Princeville, son installation et sa configuration. Cette dépense sera affectée à l'ancienne Ville de Princeville pour l'exercice financier 2000.

ADOPTÉE

00-03-039 **Nomination au comité consultatif d'urbanisme**

Sur une proposition de Armand Verville, appuyée par Monique Carré, il est unanimement résolu de nommer les conseillers Jean-Guy Beauvillier et Richard Pellerin, ainsi que Danis Beauvillier comme résidant de la mu-

nicipalité au comité consultatif d'urbanisme formé par le règlement no 437-89 de l'ancienne Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-03-040

Demande d'autorisation à la CPTAQ

d'urbanisme ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif

00-03-041

Vente d'un terrain résidentiel

Sur une proposition de Monique Carré, appuyée par Jean-Guy Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Les Constructions L. Lecours inc. le lot 64-93-16 (80 Girouard) pour le prix de 20 723 \$ (plus taxes, s'il y a lieu) payable 1 000 \$ lors de l'acceptation de l'offre d'achat et la balance lors de la signature de l'acte notarié. Il est également résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier ou son adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Princeville ledit acte. Le montant de cette vente est versé au bénéfice de l'ancienne Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-03-042

Requête en appel d'une décision de la CPTAQ – Mandat à un procureur

ATTENDU la requête présentée par Bertrand Liberge & als au Tribunal administratif du Québec en appel d'une décision de la Commission de protection du Territoire agricole à l'endroit de la Ville de Princeville;

ATTENDU que la Ville de Princeville a intérêt à ce que la décision soit maintenue;

Sur une proposition de Armand Verville, appuyée par France P. Couture, il est unanimement résolu de poursuivre le mandat de Jean-Guy Provencher pour représenter le Ville de Princeville dans ce dossier. Les dépenses engendrées par cette résolution sont à la charge de l'ancienne Ville de Princeville pour l'exercice financier 2000.

ADOPTÉE

00-03-043

Tourisme Centre-du-Québec

ATTENDU les propositions de partenariat avec la Ville de Princeville présentées par Tourisme Centre-du-Québec;

ATTENDU l'implantation du siège sociale de cette association touristique régionale sur le territoire de la Ville de Princeville;

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère à un programme de partenariat avec Tourisme Centre-du-Québec qui s'établit comme suit :

- | | | |
|--------|--|----------|
| - 2000 | Grand Prix régionaux du Tourisme
Ouverture officielle du siège social | 4 000 \$ |
| - 2001 | Page de publicité dans le Guide touristique | 3 000 \$ |

Le secrétaire-trésorier est autorisé à signer le programme de partenariat pour et au nom de la Ville de Princeville. Les montants versés sont une dépenses commune de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-03-044

Correspondance

a) Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Décret no 64-2000 constituant la Ville de Princeville- Au dossier.

b) Ministère des Ressources naturelles – Début des travaux de rénovation cadastrale dans la municipalité – Au dossier.

c) Ministère de la Sécurité publique – Confirmation que la Sûreté du Québec fera une offre de services à la nouvelle Ville de Princeville, cette dernière devant prendre une décision sur son service de police d'ici le 1^{er} avril 2000 – Au dossier.

d) CLD de l'Érable – Invitation à l'assemblée générale annuelle du 17 mars 2000 au Complexe Du Pré de Princeville – Classée.

e) Ministère de l'Agriculture, Pêcherie et Alimentation – Invitation à la remise des prix – édition 1999 – de Fleurir le Québec – Classée.

f) O.R.A.S.S.E.

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse une aide financière de 2 000 \$ à l'Organisme de récupération alimentaire et de services St-Eusèbe (ORASSE) pour la poursuite de leurs œuvres. Cette dépense est commune à la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

g) Maison des jeunes La Fréquence Inc.

Sur une proposition de France P. Couture, appuyée par Armand Verville, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse une aide financière de 7 000 \$ à la Maison des jeunes La Fréquence Inc. pour la poursuite de leurs activités et interventions auprès des jeunes de 12 à 17 ans. Cette dépense est commune à la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

h) Finissants Secondaire V

Sur une proposition de Gilles Fortier, appuyée par Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville souscrive à une page de publicité dans l'album des finissants de secondaire V de l'école Sainte-Marie au coût de 100 \$. Cette dépense est commune à la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

i) Ambulance Saint-Jean

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Jean-Louis Fréchette, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse une contribution financière de 200 \$ à l'Ambulance Saint-Jean, division 783 Princeville. Cette dépense est commune à la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

j) Chevaliers de Colomb

1°) Sur une proposition de Monique Carré, appuyée par Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville assume la facture de collation distribuée aux donateurs de la collecte de sang organisée par les Chevaliers de Colomb le 6 mars 2000. Cette dépense est commune à la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

2°) La demande de commandite pour le brunch/cabane est toutefois refusée.

k) Chambre de Commerce de Princeville

1°) Sur une proposition de Armand Verville, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville réserve 16 places pour ses représentants au Gala Mérite des Affaires 1999/2000 de la Chambre de Commerce de Princeville au coût de 640 \$. Cette dépenses est commune à la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

- 2°) Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Richard Pellerin il est unanimement résolu de contribuer financièrement à l'organisation par la Chambre de Commerce de Princeville du Gala Mérite des Affaires 1999/2000 pour un montant de 750 \$. Cette dépense est commune à la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

- l) Tournoi provincial Bantam – Remerciements – Classé.
m) Centre d'action bénévole de l'Érable Inc.

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Jean-Louis Fréchette, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse une aide financière de 100 \$ au Centre d'action bénévole de l'Érable inc. Cette dépense est commune à la nouvelle de Princeville.

ADOPTÉE

- n) Fondation du CLSC – CHLD de l'Érable

Sur une proposition de Armand Verville, appuyée par Monique Carré, il est unanimement résolu de souscrire à la 10^e campagne de la Fondation du CLSC-CHLD de l'Érable en déléguant quatre personnes au Tournoi de golf bénéfice du 9 juin prochain au coût total de 300 \$. Cette dépense est commune à la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

- o) Parc linéaire des Bois-Francis

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par Jean-Guy Beauvillier, il est unanimement résolu de verser au Parc linéaire des Bois-Francis une commandite de 200 \$ pour l'organisation de la troisième édition de la Petite Traversée du 17 juin prochain. Cette dépense est commune à la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

- p) Association Fibromyalgie des Bois-Francis

Sur une proposition de Monique Carré, appuyée par Gilles Fortier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 100 \$ à l'Association Fibromyalgie des Bois-Francis. Cette dépense est commune à la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

- q) Société d'Agriculture des Bois-Francis

Sur une proposition de Fernand Ruel, appuyée par Jean-Louis Fréchette, il est unanimement résolu de commanditer, par une annonce de ¼ de page à 50 \$ (avant taxes), la Société d'Agriculture des Bois-

Francs pour son exposition agricole de Victoriaville 2000. Cette dépense est commune à la nouvelle Ville de Princeville .

ADOPTÉE

r) Yves Charlebois

ATTENDU la demande de Monsieur Charlebois à l'effet de faire en sorte que le CLD de l'Érable devienne transparent et que le Gouvernement du Québec amende la Loi sur l'accès à l'information pour y inclure tous les organisme publics;

ATTENDU la position du CLD de l'Érable à ce sujet et la récente décision de la Commission d'Accès à l'information leur donnait raison;

Sur une proposition de Gilles Fortier, appuyée par Monique Carré, il est unanimement résolu de ne pas accéder à la demande de Monsieur Yves Charlebois.

ADOPTÉE

00-03-047

Divers

a) Télévision communautaire des Bois-Francs

ATTENDU l'intention de Vidéotron de résilier l'entente intervenue avec la télévision communautaire des Bois-Francs et de remplacer celle-ci par du nouveau personnel ;

ATTENDU que la TVCBF a toujours desservi fidèlement sa communauté par la production d'émissions, par l'apprentissage de la communication télévisuelle et par la préoccupation constante de permettre un accès aux ondes sans restriction à la population de la région;

ATTENDU que la TVCBF est un levier de développement économique, social et culturel accessible à tous;

Sur une proposition de Jean-Louis Fréchette, appuyée par Jean-Guy Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville se dise en désaccord avec la décision de Vidéotron et qu'elle donne son appui à la TVCBF dans sa démarche pour conserver son créneau.

ADOPTÉE

00-03-048

Période de questions

Tel que prévue au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

00-03-049

Levée de la séance

Sur une proposition de Michelle J. Girouard, appuyée par Jean-Guy Beauvillier, la séance est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juaire,
Secrétaire-trésorier

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DIPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Mario Juaire, secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ARTHABASKA
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PRINCEVILLE**

**Premier projet de règlement PRU1 - 0001
Abrogeant le règlement no 536-96**

ATTENDU que la Ville de Princeville ne voit pas la nécessité de maintenir en vigueur le règlement no 536-96 modifiant le règlement de zonage et établissant des normes de distances pour une nouvelle production animale compte tenu que postérieurement à son entrée en vigueur, le ministre de l'Environnement a émis et publié en date du 29 août 1996 la « directive relative à la protection contre la pollution de l'air provenant des établissements de production animale »;

ATTENDU qu'avis de motion a dûment été donné le 1^{er} novembre 1999;

**ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le _____
2000;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par règlement de ce conseil, ce qui suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 2 Le règlement no 536-96 modifiant le règlement no 432-89 est abrogé.